

Discours du doyen d'âge

Première séance de la cinquième législature de l'Assemblée Nationale du Togo

Je prends la parole avec une grande émotion car je mesure parfaitement l'enjeu lorsque je considère la composition de l'auditoire.

En effet, et vous le savez, c'est au hasard des naissances et au privilège que notre Règlement Intérieur a bien voulu attacher à l'âge, que je dois l'honneur de présider les travaux de la première séance de cette cinquième législature de notre Assemblée Nationale.

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs les Députés, chers Collègues

L'évènement significatif, le discours que tout le monde attend, c'est celui du Président élu de l'Assemblée Nationale qui à sa prise de fonction délivre un message dans lequel généralement il trace, en homme d'avenir, les lignes d'horizon.

Mais voilà, la marche du temps qui ne se préoccupe pas de calculs politiques, projette les feux de l'actualité parlementaire sur un homme venu directement des rangs de l'opposition.

C'est une première dans l'histoire parlementaire de notre pays, alors tout le monde attend de connaître la tenue de son intervention et au delà, observer ce qu'il pourrait obtenir de cette majorité à laquelle il n'appartient pas.

Si le Président élu doit regarder l'avenir, permettez au doyen d'âge de se tourner, vers un passé qui donne un sens et un fondement à l'avenir, d'assurer un devoir de mémoire, une sorte de rétro vision fidèle consacrée à l'essentiel, de rappeler aux députés que la vie parlementaire est une marche, toutes choses que les parlementaires garderont présent dans leur mémoire commune pour construire un avenir qui nous oblige tous.

Je confesse que l'exercice m'a tenté et l'opportunité politique m'a paru exceptionnelle.

En effet,

► Un Président de séance venu pour la première fois des rangs de l'opposition et qui délivre en sa qualité de Président de tous,

un message que l'élégance parlementaire oblige de suivre sinon avec respect au moins avec attention,

En suite,

► Ce nombre impressionnant de députés neufs qui passent pour la première fois les portes de notre Assemblée Nationale,

► Et cette ancienne garde peu nombreuse certes, chargée probablement de veiller à la cohésion du groupe, et qui elle aussi siège pour la première fois sous une nouvelle étiquette politique

► Il y a enfin ce parti, qui effectue son retour par la grande porte, suivi de son allié de toujours ;

et qui, sans conteste ni contestation, fera valoir officiellement, pour la première fois, au Parlement, la dénomination de son étiquette politique, bien entendu.

La conjonction de tant « de première fois » crée la situation exceptionnelle qui interpelle et justifie l'audace du doyen d'âge que je suis.

Alors Mesdames, Messieurs les députés, chers Collègues,

Permettez-moi d'avoir, avant toutes choses, en notre nom à tous, une pensée pour ceux de la précédente législature que la mort a retranché de notre communauté ;

Je salue la mémoire des Députés :

- GNANDI Kossi
- SODAHLON Kodjovi
- BARNABO Missoabé
- YAKPO Essobé
- AKAKPO Kokou
- AMOUDJI Kpébou
- BRUCE Ahlin Apénaya

J'adresse à leurs familles notre souvenir toujours ému. Je leur fais part du renouvellement de notre peine et leur dis que nous sommes de tout cœur avec elles.

Je voudrais en suite, avoir une respectueuse pensée pour mon prédécesseur le Président VOULE et rendre hommage à sa

grande vitalité et à sa sagesse. Nous lui savons gré du travail qu'il a accompli à cette place au début de la précédente législature.

Je salue enfin ceux de nos anciens collègues que les fluctuations de la vie politique ont éloigné de notre Assemblée.

Mesdames, Messieurs ;

Notre Règlement Intérieur prévoit que la Cour Constitutionnelle transmette à l'Assemblée Nationale les noms des personnes élues mais également les requêtes en contestation et les décisions de rejet rendues par la Cour.

Si vous ajoutez à tout cela l'obligation que la Loi fait à la CENI d'adresser au Parlement un rapport sur le déroulement des opérations électorales, vous comprenez que le législateur a voulu que les députés jugent de l'ensemble des opérations des élections législatives.

Nous ne pouvons rester indifférents à la nature des griefs articulés au soutien des requêtes en contestation. Ils vont des violences physiques à des violations inadmissibles de la Loi électorale.

Notre Assemblée devra s'informer de l'existence de ces faits et prendre des mesures pour qu'ils ne se reproduisent plus.

Laisser s'installer ces voies de fait et ces violations de la Loi électorale dans les pratiques électorales de notre pays risque de perpétuer dangereusement une contestation permanente des résultats de nos élections.

La répartition des sièges de députés pose un problème de fond

L'article 5 de notre constitution affirme que le suffrage universel dont nous sommes issus doit être égal et secret.

Un suffrage égal est celui qui confère à chaque électeur le même pouvoir électoral.

Il n'est pas admissible que des députés titulaires de la même parcelle du pouvoir législatif représentent des nombres anormalement variés d'électeurs.

Nous devons nous préoccuper sérieusement du découpage actuel afin que la représentation nationale soit proche des normes internationales.

Je sais que la matière n'est pas du domaine législatif, je parle de préoccupations politiques.

Notre vie parlementaire a été fortement ébranlée au cours de la précédente législature. Des députés régulièrement élus ont été révoqués, d'autres ont été victimes de pressions inadmissibles et de traitements qui ont profondément ému et perturbé un travail parlementaire pourtant commencé dans une entente et une sérénité qui facilitaient l'indispensable échange entre parlementaires.

Ne pas rappeler ces événements douloureux, ne pas les condamner fermement, conduirait à banaliser un drame qui a secoué des pères de famille et perturbé la nécessaire confiance que tant d'hommes de bonne volonté avaient dans les institutions de régulation de la République.

Le silence enfin trahirait les nombreuses démarches de sympathie entreprises par bon nombre de députés de la précédente législature.

Nous saluons la volonté d'apaisement manifestée par le Gouvernement et nous l'encourageons à prendre les mesures susceptibles de clore définitivement cette page douloureuse de notre vie parlementaire.

Mesdames, Messieurs les Députés, je vous prie enfin de recevoir mes souhaits de bienvenue.

Je salue d'abord les députés des formations qui siégeaient déjà parmi ceux de la précédente législature,

Je voudrais particulièrement souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux députés si nombreux, et qui arrivent certainement avec le désir de participer à la vie politique de la nation et la volonté de mettre leur compétence au service de la chose publique.

La fonction parlementaire ne s'improvise pas. Elle exige des qualités profondes et une claire vision des problèmes à résoudre.

La démocratie que notre pays s'efforce de promouvoir repose sur trois piliers.

- Le Pouvoir Législatif, le premier dans l'ordre établi par notre constitution

- Le Pouvoir Exécutif
- Et le Pouvoir Judiciaire

En l'absence du Sénat, le suffrage universel dont nous sommes issus confère à chacun d'entre nous une parcelle du pouvoir législatif qu'ensemble nous incarnons.

Elus au suffrage universel direct nous avons, comme le Président de la République, l'intérêt général de notre pays en charge.

Il est capital que nous inventions dans la réalité politique un équilibre plus juste entre le Pouvoir Législatif et le Pouvoir Exécutif afin de remplir plus efficacement la mission de contrôle sur le Pouvoir Exécutif. Cette mission Mesdames et Messieurs, chers Collègues, si nous l'exécutons correctement, constituera la garantie des citoyens contre l'arbitraire. Elle assurera la sauvegarde de toutes les libertés publiques, apanage des véritables démocraties.

Pour remplir cette grande tâche qui est la nôtre, il faut un dévouement sans relâche, une volonté d'œuvrer pour le bien être matériel et moral de nos populations, pour la concorde nationale et partant pour le rayonnement de notre pays le Togo.

Je ne saurais trop nous recommander de veiller à la dignité des débats, à l'écoute attentive et respectueuse de l'autre, à la réflexion préalable à toute intervention, à l'étude objective et sérieuse des problèmes qui nous sont soumis.

Quelle que soit l'étiquette sous laquelle nous avons été élus, le député ne doit avoir qu'une obligation celle de contribuer à la gestion intelligente et consciencieuse de notre maison commune le Togo.

Lors du vote, la majorité l'emporte toujours, mais il est capital qu'aient été respectée au préalable les droits de l'opposition, tant l'écoute de l'autre est nécessaire et profitable.

En effet quand on fait une statue disait Montesquieu dans ses cahiers, c'est-à-dire quand on taille une statue il ne faut pas toujours être assis en un seul lieu, il faut la voir de tous les côtés, de loin, de près, de haut, en bas dans tous les sens.

Souvenez vous toujours qu'on ne se sauve pas de la réalité politique en refusant de la connaître ou en lui donnant un nom injurieux.

Souvenons nous tous ensemble, pour accomplir notre noble mission dans la dignité et la justice, que toute société où coexistent une minorité privilégiée, riche, arrogante et une masse pauvre et sous développée, est anti démocratique par nature.

Autorité nécessaire du Pouvoir Exécutif, confrontée à la liberté non moins indispensable de l'individu,

Le grand problème de notre Assemblée Nationale aujourd'hui sera de déterminer les conditions d'une telle conciliation.

Le développement harmonieux, la paix sociale semblent être précisément le résultat d'un équilibre entre l'efficacité qui requiert un pouvoir fort et l'exercice paisible des droits et libertés publiques qui s'accommode mieux d'un pouvoir faible.

Telle sera l'œuvre législative que je souhaite pour cette législature.

Je ne partage pas l'idéologie de l'auteur politique français Charles Mauras, mais je trouve circonstancielle cette pensée de cet écrivain : « Seule l'institution durable à l'infini fait durer le meilleur de nous même »

Car en définitive, dans le tourbillon des événements et des idées, des adversités politiques déclarées ou contenues, notre objectif essentiel et permanent reste le bonheur de toutes les togolaises, de tous les togolais et bien sûr de tous les hommes installés chez nous.

Vive l'Assemblée Nationale Togolaise pour que vive notre pays le Togo dans la paix, dans le respect des droits de l'homme dans la diversité des opinions et dans la concorde Nationale, bases de tout développement économique.

Maître LAWSON Latévi Georges